## Régime de pensions du Canada – Sécurité de la vieillesse Rapport trimestriel des montants mensuels et données connexes de janvier à mars 2015

### Régime de pensions du Canada (RPC) et Régime de rentes du Québec (RRQ)

Type de prestations	Nouvelles prestations Montant maximal (2015)		Nombre de prestations Octobre 2014		Montants versés Octobre 2014	
	RPC	RRQ	RPC	RRQ	RPC	RRQ
Retraite (à l'âge de 65 ans)	1 065,00 \$	1 065,00 \$	4 568 809	1 656 586	2 467,7 M\$	807,0 M\$
Prestations après - retraite (RPC) (à l'âge de 65 ans)*	26,63 \$		959 362		11,1 M\$	
Supplément de rente de retraite (RRQ)**		20,42 \$		382 844		7,9 M\$
Invalidité	1 264,59 \$	1 264,56 \$	328 601	65 889	283,1 M\$	61,8 M\$
Survivant – moins de 65 ans	581,13 \$	(voir note 1)	227 019	70 694	86,8 M\$	46,9 M\$
Survivant – 65 ans et plus	639,00 \$	639,00 \$	846 671	291 714	261,9 M\$	90,6 M\$
Total – prestations de survivant***			1 073 690	362 408	348,7 M\$	137,5 M\$
Enfant de cotisant invalide	234,87 \$	74,57 \$	73 791	6 891	17,0 M\$	0,7 M\$
Enfant de cotisant décédé	234,87 \$	234,87 \$	58 600	13 441	13,5 M\$	3,2 M\$
Décès (prestation maximale - paiement unique)	2 500,00 \$	2 500,00 \$	10 715	3 912	24,4 M\$	9,6 M\$
Total – prestations du RPC et du RRQ***			7 073 568	2 109 127	3 165,6 M\$	1 019,8 M\$
Prestations combinées						
• survivant/retraite (retraite à 65 ans)	1 065,00 \$	1 065,00 \$	781 056	247 983	602,2 M\$	172,3 M\$
• survivant/invalidité	1 264,59 \$	Sans objet	14 348	2 323	14,2 M\$	2,6 M\$
Total – prestations combinées***			795 404	250 306	616,4 M\$	174,9 M\$

<sup>\*</sup>Toute personne âgée de moins de 70 ans travaillant à l'extérieur du Québec et recevant une prestation de retraite du RPC ou du RRQ peut verser des cotisations au RPC qui seront appliquées à la prestation après-retraite (PAR), prestation versée à vie, pleinement indexée, et qui augmentera votre revenu à la retraite. Si vous avez versé des cotisations au RPC pour la PAR, la PAR commencera à être versée l'année suivante. Si vous êtes âgé de 60 à 65 ans et que vous touchez une pension de retraite du RPC ou du RRQ, ces cotisations sont obligatoires. Si vous avez 65 ans ou plus, mais moins de 70 ans, vous pouvez choisir de cotiser ou non. Pour savoir comment arrêter les cotisations, visitez le site suivant : servicecanada.gc.ca/par.

#### Montants des prestations d'invalidité et de survivant

		Montant uniforme	Partie liée aux gains	Total	
RPC, prestations	d'invalidité	465,84 \$	798,75 \$	1 264,59 \$	
RPC, prestations	de survivant – moins de 65 ans	181,75 \$	399,38 \$	581,13 \$	
RRQ, prestations	d'invalidité	465,81 \$	798,75 \$	1 264,56 \$	
Note 1 – Détail de	es prestations du RRQ				
RRQ, presta	itions de survivant – moins de 45 ans				
• non invalide, sans enfant		119,30 \$	399,38 \$	518,68 \$	
• non invalide, avec enfant		432,51 \$	399,38 \$	831,89 \$	
• invalide 465,81 \$		399,38 \$	865,19 \$		
RRQ, prestations de survivant – 45 à 64 ans 465,81 \$ 39			399,38 \$	865,19 \$	
Calcul du montant maximal mensuel des nouvelles prestations du RPC					
Retraite: 25 % du 1/12 de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) des cinq dernières années Invalidité: (prestation de retraite x 0,75) + montant uniforme (465,84 \$)					
<ul> <li>moins de 65 ans: (prestation de retraite x 0,375) + montant uniforme (181,75\$)</li> <li>65 ans et plus: prestation de retraite x 0,60</li> </ul>					

### Calcul du montant maximal mensuel des nouvelles prestations du RPC

Après - Retraite: 1/40 de la prestation retraite



<sup>\*\*</sup>Si vous travaillez au Québec et que vous recevez une prestation de retraite du RPC ou du RRQ, vous pourriez cotiser au supplément de rente de retraite du RRQ. Si vous êtes admissible, le supplément de rente de retraite du RRQ sera versée automatiquement l'année suivante. Le nombre et les montants versés sont inclus dans la prestation de retraite.

<sup>\*\*\*</sup>Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

# Régime de pensions du Canada – Sécurité de la vieillesse Rapport trimestriel des montants mensuels et données connexes de janvier à mars 2015

### Sécurité de la vieillesse (SV)

Type de prestations Janvier à mars 2015 Octobre 2014

	Montant maximal <sup>1</sup>	Revenu annuel limite <sup>2</sup>	Revenu annuel limite pour les prestations complémentaires <sup>2</sup>	Nombre de prestations	Montant versé
Pension de la Sécurité de la vieillesse <sup>3</sup>	563,74 \$	Sans objet		5 487 498	2 920,9 M\$
Supplément de revenu garanti (SRG)					
Célibataire	764,40 \$	17 088 \$	4 544 \$	1 035 107	537,0 M\$
• Époux/conjoint de fait d'une personne qui :					
<ul> <li>ne reçoit pas de pension de la SV</li> </ul>	764,40 \$	40 944 \$	9 088 \$	78 294	40,6 M\$
• reçoit une pension de la SV	506,86 \$	22 560 \$	7 552 \$	554 710	187,1 M\$
reçoit l'Allocation	506,86\$	40 944 \$	7 552 \$	54 524	23,8 M\$
Total – SRG <sup>4</sup>				1 722 635	788,5 M\$
Allocation	1 070,60 \$	31 584 \$	7 552 \$	54 524	24,9 M\$
Allocation au survivant	1 198,58 \$	23 016 \$	4 544 \$	23 594	15,6 M\$
Total – Allocation et Allocation au survivant <sup>4</sup>				78 118	40,6 M\$

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le montant maximal inclut les prestations complémentaires au SRG et aux Allocations. Pour plus de renseignements, consultez le site Internet de Service Canada au www.servicecanada.gc.ca/aines.

### SV - Dépenses prévues en 2014-2015

SV	SRG	Allocations	Total	
33 555 M\$	10 123 M\$	544 M\$	44 222 M\$	

### RPC et RRQ - Autres statistiques

	RPC	RRQ
Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) (2015)	53 600,00 \$	53 600,00 \$
Exemption de base annuelle (2015)	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Cotisation maximale des employés/employeurs	(4,95 %) 2 479,95 \$	(5,250 %) 2 630,25 \$
Cotisation maximale des travailleurs autonomes	(9,9 %) 4 959,90 \$	(10,50 %) 5 260,50 \$
Solde du compte (mars 2014)	223 042 M\$	40 089 M\$
Cotisations (2013-2014)	43 181 M\$	12 323 M\$
Nombre de cotisants (2012)	13,2 millions	(estimé) 4,0 millions
Taux d'indexation (janvier 2015)	1,8 %	1,8 %

## RPC et RRQ - Dépenses prévues en 2014-2015

RPC RRQ 39 371 M\$ 12 700 M\$

Légende : M\$ = millions de dollars

Service Canada En vigueur en janvier 2015 ISP-258-04-13F

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les revenus annuels limites n'incluent pas la pension de la SV et les premiers 3 500 \$ de revenus d'emploi.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le niveau de remboursement de la pension de la SV en 2015 se situe entre 72 809 \$ et 117 909 \$.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.